



REGIE DES FETES

Tarifs à compter du 1er mars 2022 (délibération du 26/01/2022)

Budget annexes régie des fêtes)

Participation des annonceurs aux supports de communication de la Régie	50 € (par annonce)
Tarif repas des accompagnants repas de Noël	25 € (par personne)

